



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des élections  
et de la réglementation générale**

## **ARRÊTÉ**

**Fixant la liste des candidats enregistrés pour le second tour de l'élection  
départementale partielle du 25 septembre 2022  
dans le canton d'Amiens-4**

### **LE PRÉFET DE LA SOMME**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de la Somme, M. Etienne STOSKOPF ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 portant délégation de signature de Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2022 fixant la liste des candidats enregistrés pour l'élection départementale partielle des 18 et 25 septembre 2022 dans le canton d'Amiens-4 ;

Vu la décision du tribunal administratif d'Amiens du 17 décembre 2021 annulant les opérations électorales qui se sont déroulées les 20 et 27 juin 2021 dans le canton d'Amiens-4 en vue de l'élection des conseillers départementaux de la Somme ;

Vu la décision du conseil d'État du 19 mai 2022 rejetant la requête de Monsieur PIOT et Madame QUIQUEMPOIS demandant l'annulation du jugement ;

Vu le tirage au sort de l'ordre des candidats intervenu le 25 août 2022 ;

Vu les résultats des votes du premier tour de scrutin de l'élection départementale partielle dans le canton d'Amiens-4 ;

Vu les récépissés définitifs de déclaration de candidatures délivrés aux candidats en vue du second tour de scrutin ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>:** Pour le second tour de l'élection départementale partielle Amiens-4 du 25 septembre 2022, la liste des candidats et de leurs remplaçants dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée est établie comme suit :

N° des panneaux d'affichage	Binôme de candidats	Remplaçants
1	M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS	M. Benoît CARPENTIER, Mme Céline BRIDOUX
2	M. Eric GUEANT, Mme Isabelle SAVARIEGO	M. Marc LEGENT, Mme Patricia D'HEILLY

**Article 2 :** Dans ce tableau, l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage retenu par tirage au sort pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence au second tour.

**Article 3 :** La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et les maires concernés sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

**21 SEP. 2022**

Amiens, le

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Myriam GARCIA